



Assemblée générale mixte

17 avril 2019



Xavier Huillard

Président-directeur général





Ordre du jour



- Approbation des comptes sociaux et consolidés 2018 et affectation du résultat
- Renouvellement du mandat de trois administrateurs : M. Robert Castaigne, Mme Ana Paula Pessoa et Mme Pascale Sourisse
- Nomination de Mme Caroline Grégoire Sainte Marie en qualité d'administrateur, ainsi que d'un administrateur représentant les salariés actionnaires
- Renouvellement de Deloitte & Associés et nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaires aux comptes titulaires
- Jetons de présence
- Renouvellement du programme de rachat par la Société de ses propres actions
- Approbation de la politique de rémunération du président-directeur général, ainsi que des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 au président-directeur général

- Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues
- Délégation à l'effet de procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission
- Délégation à l'effet d'émettre des actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégations à l'effet d'émettre, par offre au public ou par un placement privé, toutes valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société et/ou ses filiales ou à des titres de capital existants d'une participation de la Société
- Délégation pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires
- Délégation pour émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société
- Délégations pour procéder à des augmentations de capital réservées au profit des salariés

L'année 2018

Xavier Huillard, président-directeur général



VINCI Airports : trafic passagers toujours très dynamique



VINCI Autoroutes : trafic en léger recul, conséquence des événements exceptionnels de fin d'année



Fortes augmentations de l'activité et des prises de commandes de VINCI Energies et d'Eurovia
Stabilisation de VINCI Construction



Solide progression des résultats et forte amélioration du cash-flow libre
Dividende proposé : 2,67 € par action (+9 %)



Accélération du développement à l'international

Accord en décembre 2018 portant sur le rachat de 50,01 % des parts de l'aéroport de Londres-Gatwick (LGW) par VINCI Airports



Chiffre d'affaires

1,6 Md€
+14,0 %

Ebitda*

0,9 Md€
+16,5 %

Trafic passagers de VINCI Airports en 2018
(en millions de passagers)

Total

195 millions
+6,8 %

dont :



55 millions
+6,8 %



20 millions
+9,4 %



48 millions
+3,7 %

*Ebitda = capacité d'autofinancement avant frais financiers et impôts payés

Installation de la première station de recharge de véhicules électriques ultra rapide Ionity



Chiffre d'affaires

5,4 Mds€
+1,5 %

Ebitda*

3,9 Mds€
+1,2 %

Variation du trafic de VINCI Autoroutes en 2018

Total

-0,5 %



-0,9 %



+2,1 %

*Ebitda = capacité d'autofinancement avant frais financiers et impôts payés

Ouverture à la circulation de la section 2 de la voie express de Lima, en juin 2018 (Pérou)



Nouveau système de péage dynamique au Texas (États-Unis)



Conception, déploiement et exploitation d'une plateforme numérique innovante destinée au port de Rotterdam (Pays-Bas)



Chiffre d'affaires

12,6 Mds€
+17,1 %

ROPA*

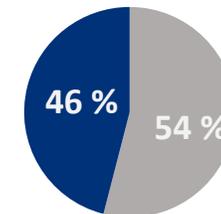
0,7 Md€
+18,2 %

ROPA/CA

5,8 %
+10 pb

Évolution et répartition du CA par zone géographique

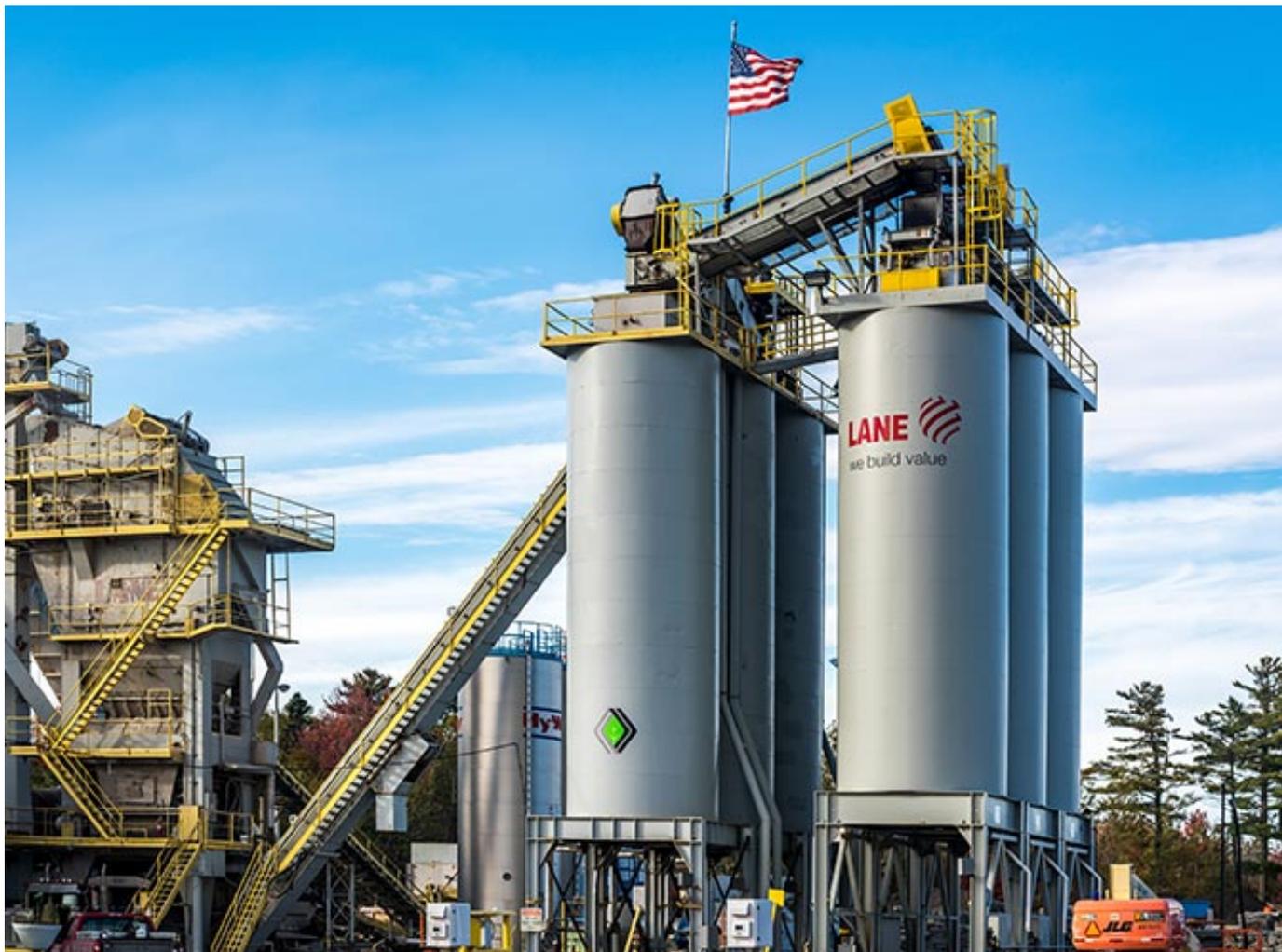
France
+4,5 %



International
+30,4 %

*ROPA = résultat opérationnel sur activité

Acquisition des activités Plants & Pavings de Lane Construction (États-Unis)



Chiffre d'affaires

8,9 Mds€
+10,1 %

ROPA*

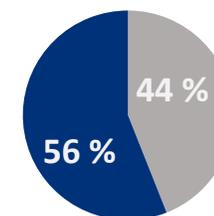
0,3 Md€
+14,8 %

ROPA/CA

3,9 %
+20 pb

Évolution et répartition du CA par zone géographique

France
+9,5 %



International
+11,0 %

*ROPA = résultat opérationnel sur activité

Creusement d'un tunnel vertical sur le tronçon T3C de la ligne 15 sud du Grand Paris Express



Chiffre d'affaires

14,2 Mds€
+1,9 %

ROPA*

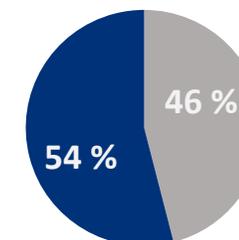
0,4 Md€
+16,2 %

ROPA/CA

2,8 %
+30 pb

Évolution et répartition du CA par zone géographique

France
+3,9 %



International
-0,2 %

*ROPA = résultat opérationnel sur activité

Student Factory à Bordeaux



Chiffre d'affaires

ROC*

ROC/CA

1,1 Md€
+23.3%

0,1 Md€
+13.4%

9,2 %
-80 pb

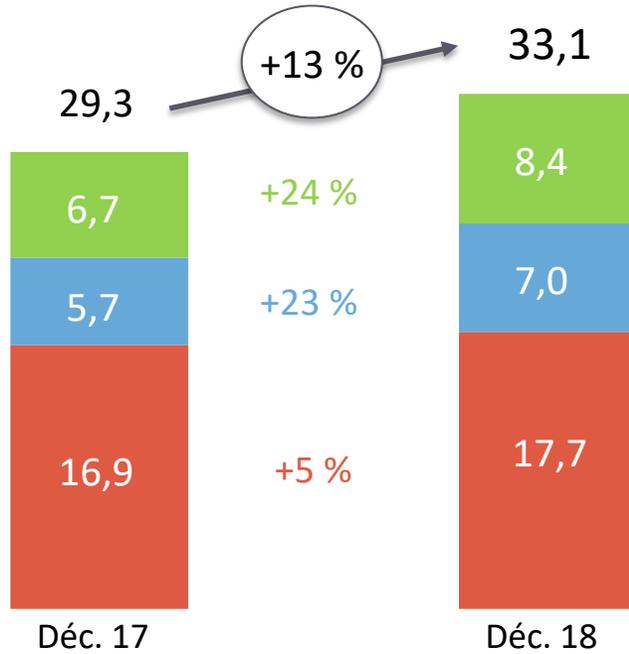
- Réservations de logements : 6 333 appartements représentant 1 275 M€ (+12 %)
- Résidences pour seniors (Ovelia) : 9 résidences en exploitation, 11 en travaux et 14 en phase de montage
- Student Factory : création en 2017 et ouverture des trois premières résidences en 2018. Huit autres résidences en phase de travaux ou de montage.
- Acquisition en janvier 2019 de 49,9 % de la société URBAT Promotion (construction de logements dans le sud de la France)

* ROC = Résultat opérationnel courant

Augmentation de 13 % du carnet de commandes en 2018

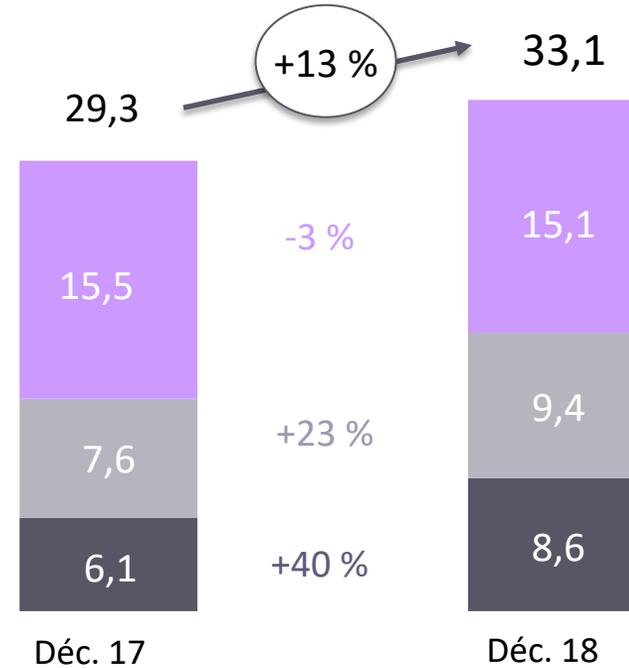
54 % du carnet à l'international

Répartition par pôle (en Mds€)



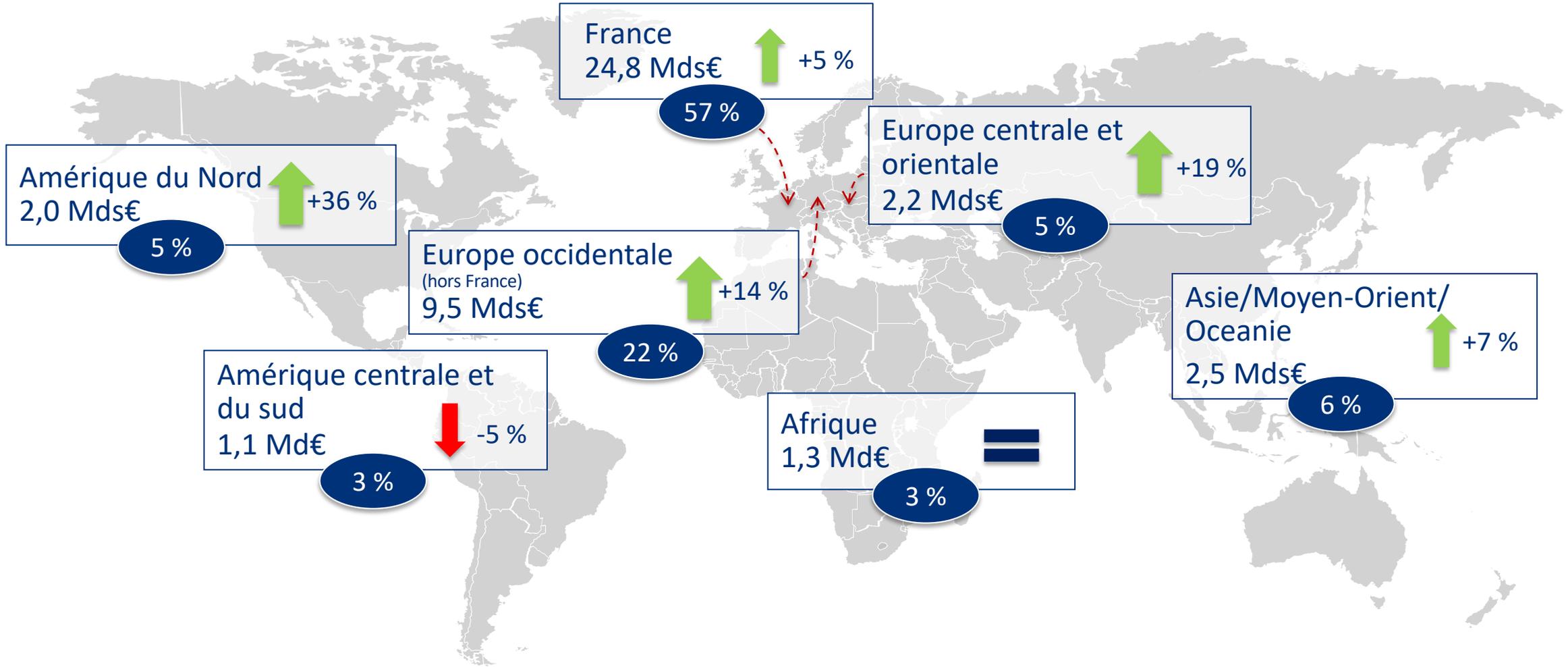
- VINCI Energies
- Eurovia
- VINCI Construction

Répartition par zone géographique (en Mds€)



- France
- Europe hors France
- International hors Europe

43 % du chiffre d'affaires 2018 généré à l'international



+X % Variation 2018/2017

X % Contribution au CA 2018

Chiffre d'affaires

Δ 2018/2017

43 519 M€

+8,1 %

Résultat net

Δ 2018/2017

2 983 M€

+8,6 %

Résultat net/action (€)

Δ 2018/2017

5,32

+8,4 %

Cash-flow libre

Δ 2018/ 2017

3 179 M€

+654 M€

Dividende* 2018 (en numéraire) par action

2,67 €
+9,0 %

dont

0,75 €

Versé le 8 novembre 2018

1,92 €

À verser

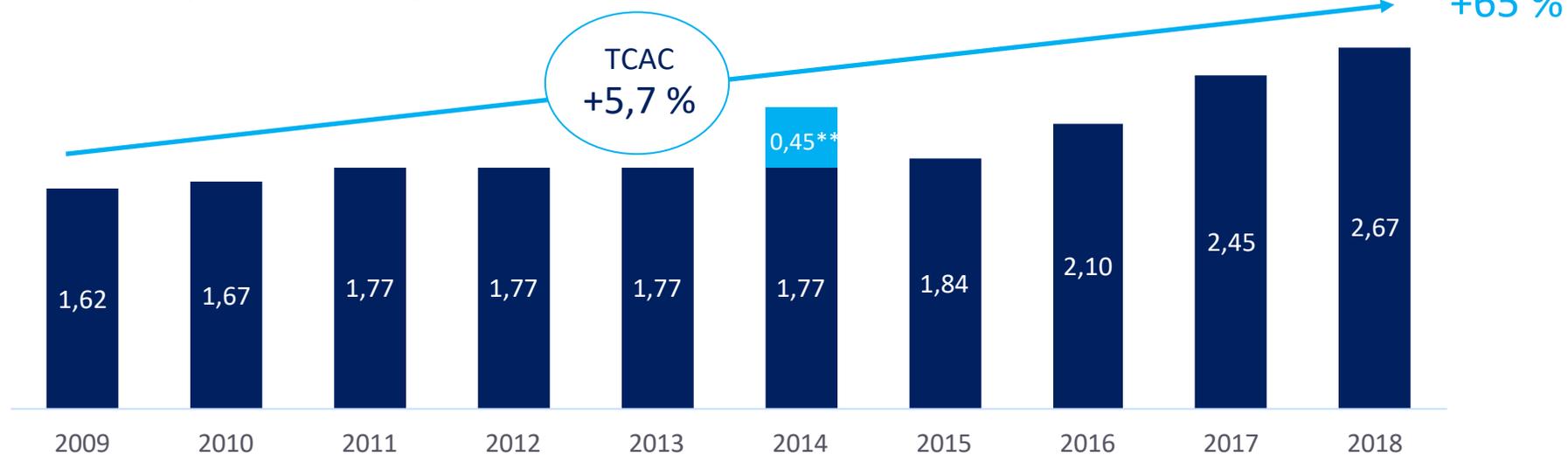
23 avril 2019

Date de détachement

25 avril 2019

Date de paiement

Dividende par action depuis 2009 (en €)



* Proposé aux actionnaires lors de l'AGO du 17 avril 2019

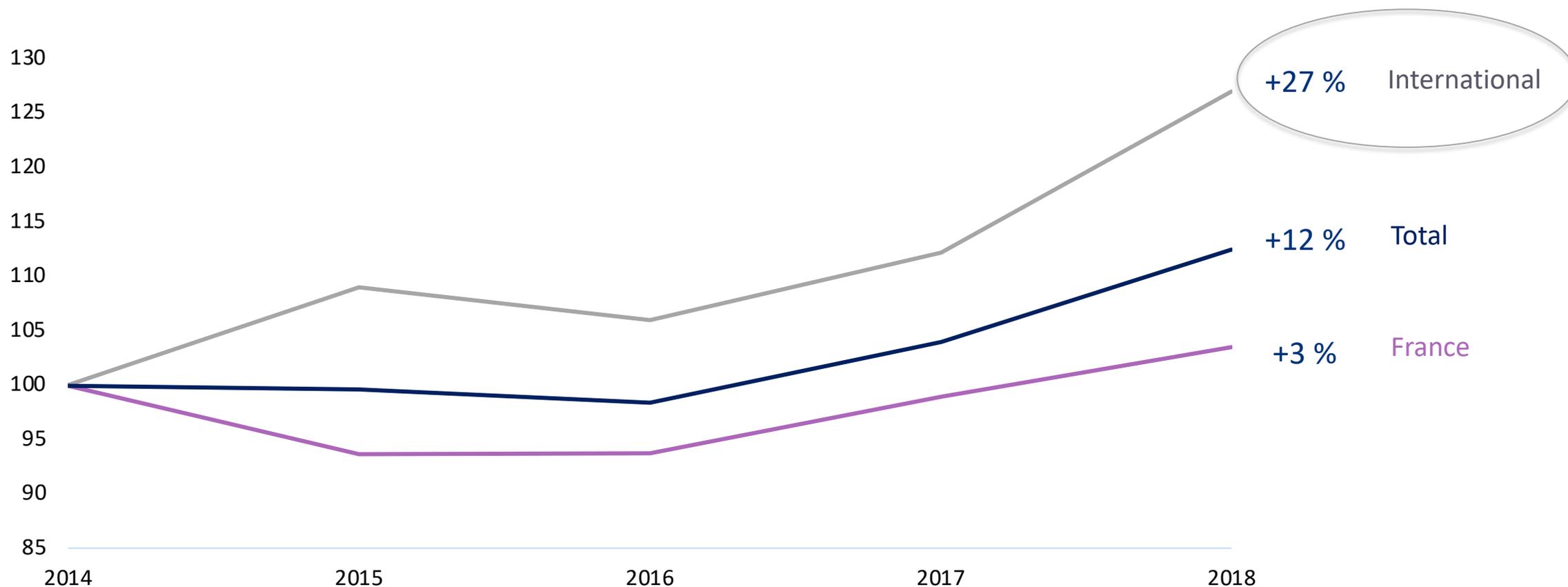
** Dividende exceptionnel lié à la cession de VINCI Park

TCAC : taux de croissance annuel composé

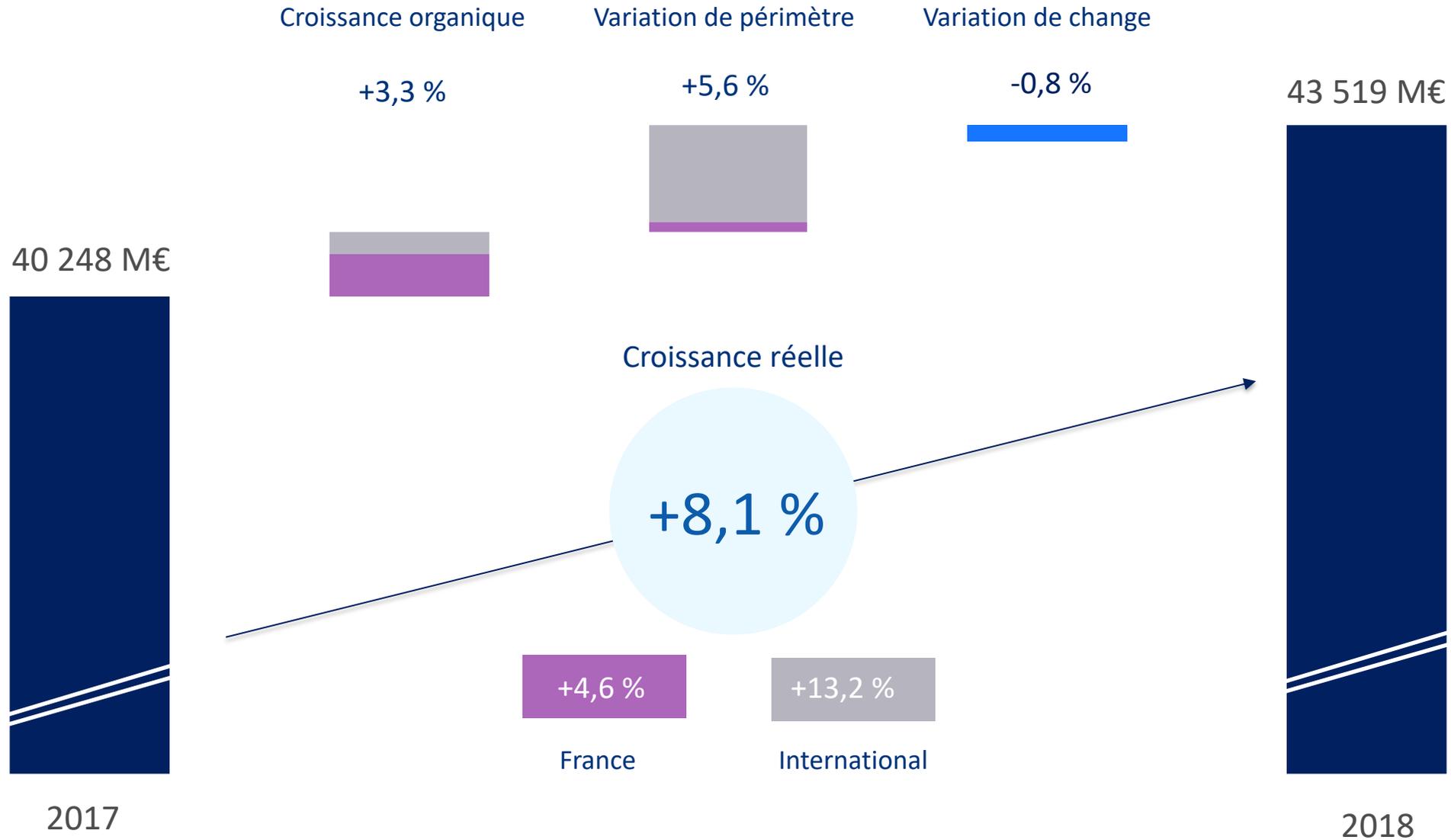
Performances financières 2018

Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier

Évolution du chiffre d'affaire depuis 2014 (base 100)



Variation du chiffre d'affaires VINCI par zone géographique



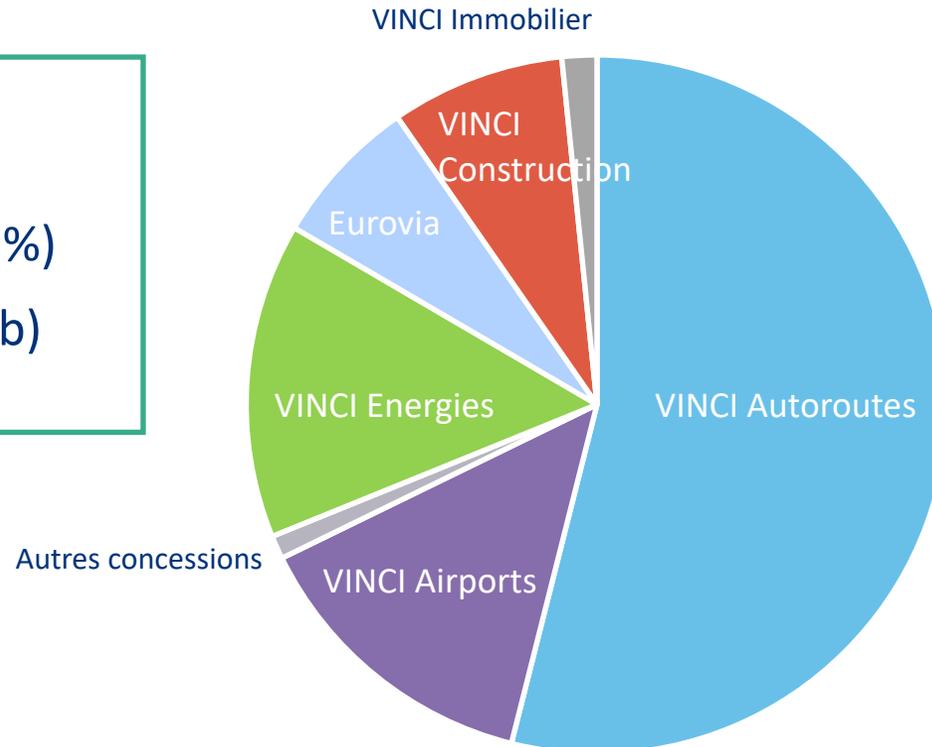
ROPA du groupe VINCI : 4 997 M€ (+8,5 %)

ROPA/CA : 11,5 % (+10 pb)

CONTRACTING

ROPA : 1 472 M€ (+16,8 %)

ROPA/CA : 4,1 % (+30 pb)



CONCESSIONS

ROPA : 3 429 M€ (+5,5 %)

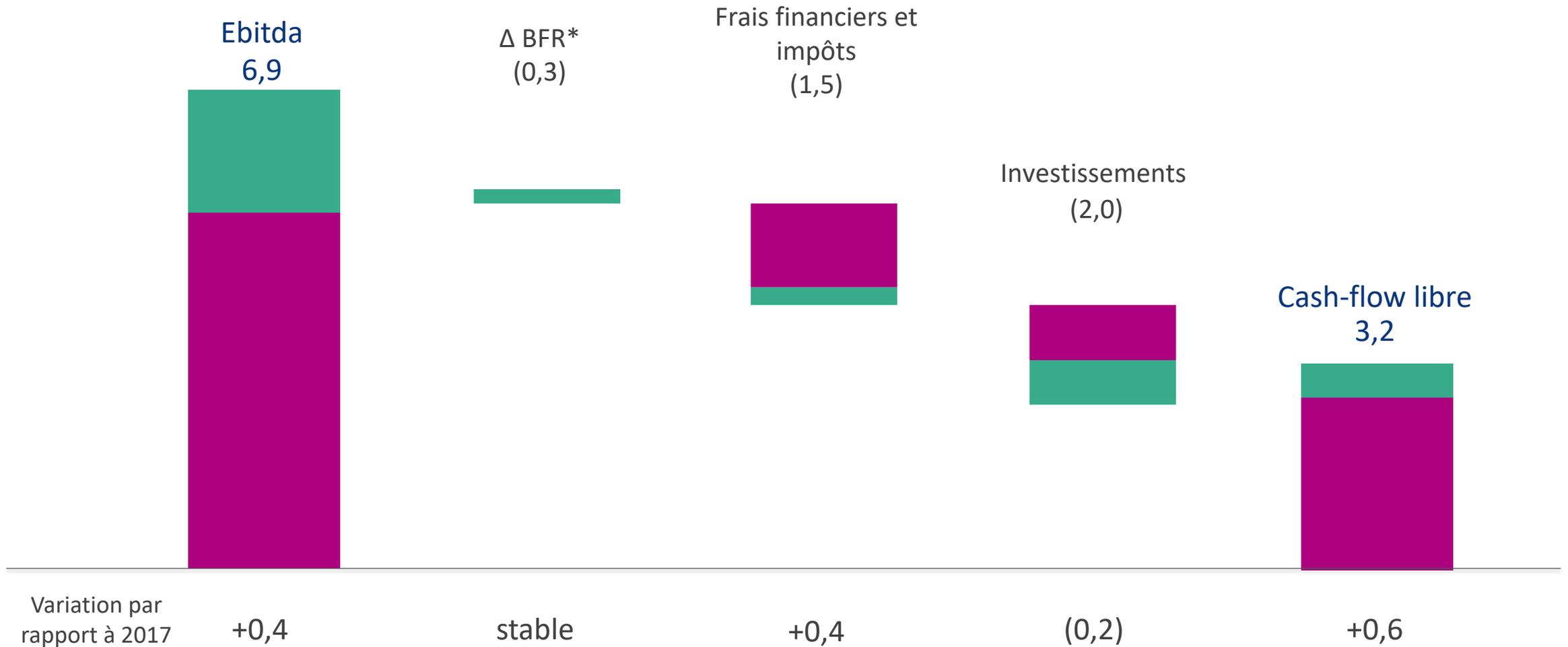
ROPA/CA : 47,2 % (+40 pb)

Progression du résultat net

<i>(en millions d'€)</i>	2018	2017	Δ 2018/2017
Résultat opérationnel	4 920	4,550	+8,1 %
Résultat financier	(445)	(442)	
<i>Dont coût de l'endettement</i>	<i>(462)</i>	<i>(481)</i>	
Impôts sur les bénéfices	(1 418)	(1,271)	
<i>Taux d'imposition effectif</i>	<i>32,3 %</i>	<i>33,2 %</i>	
Part des minoritaires	(74)	(90)	
Résultat net part du Groupe	2 983	2 747	+8,6 %
Résultat net dilué par action	5,32	4,91	+8,4 %

Une forte génération de cash-flow en 2018

(en milliards d'euros)



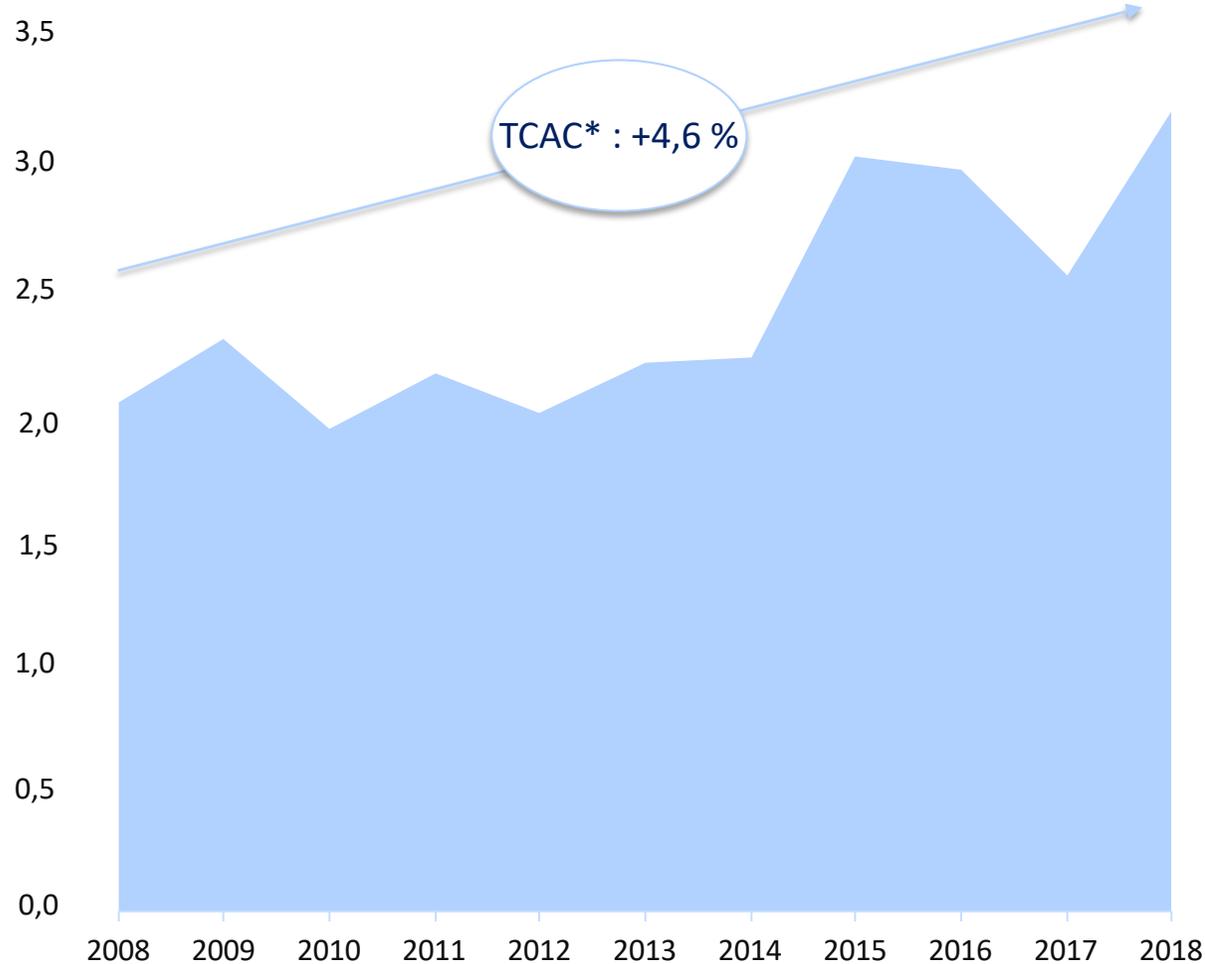
* Besoin en fonds de roulement

■ Concessions

■ Contracting

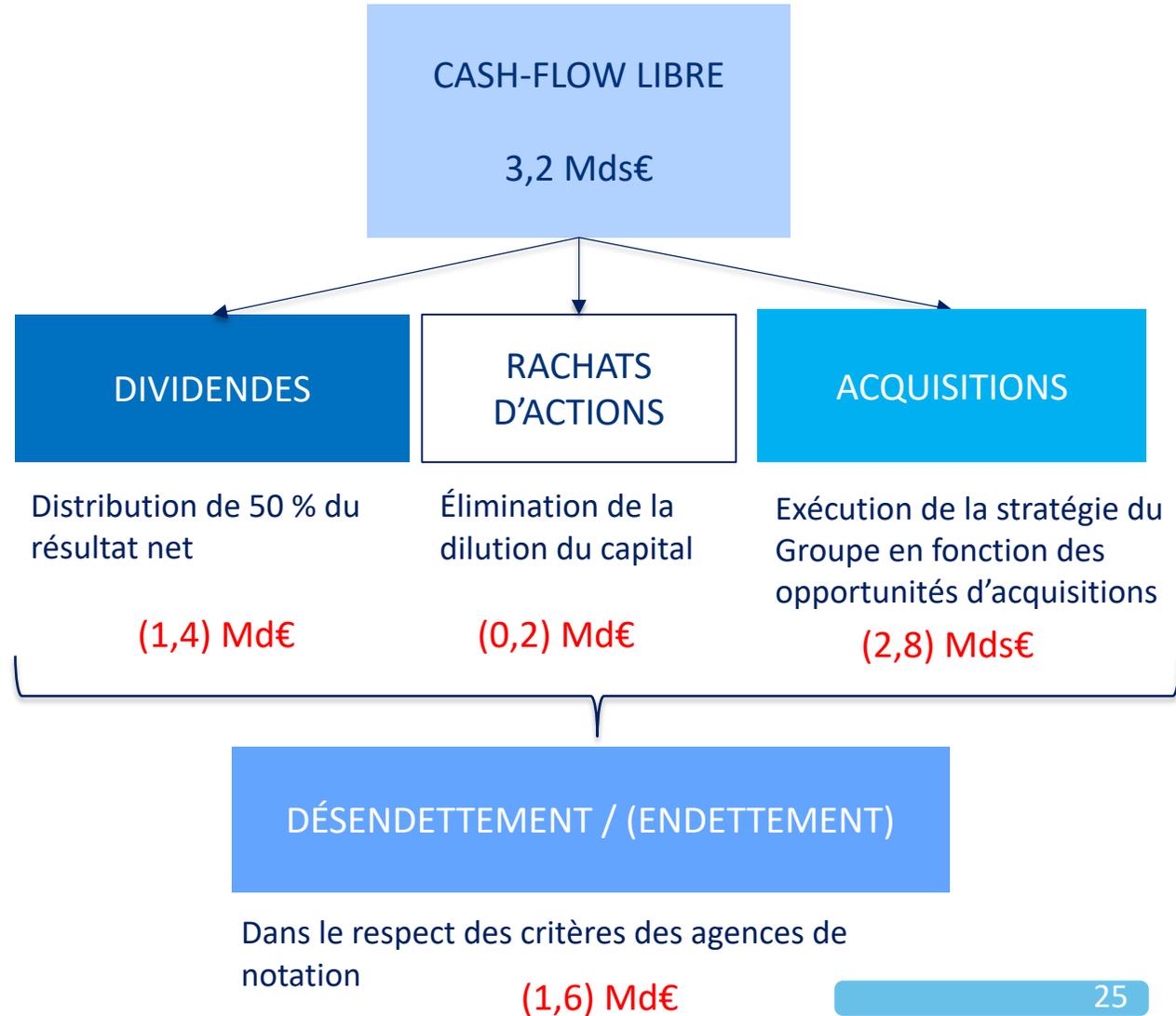
Génération de cash-flow libre de 2008 à 2018 : 26,4 Mds€

(en milliards d'euros)



*TCAC : taux de croissance annuel composé

En 2018 :



Notations de crédit solides

S&P	A-/A2	Perspective positive
Moody's	A3/P1	Perspective stable

Niveau de liquidité élevé

Trésorerie nette au 31 décembre 2018	5,6 Mds€
Crédits bancaires confirmés	8,0 Mds€

Gestion dynamique des taux d'intérêt

62,5 % de l'endettement brut est à taux variable

Évolution du coût de la dette financière brute (taux moyen)



Un refinancement de la dette effectué dans d'excellentes conditions de marché

2018 : 4,3 Mds€ de nouvelles dettes émises, d'une maturité moyenne de 10 ans à un coût moyen de 0,70 % après couverture

2019 : 3,8 Mds€ de nouvelles dettes émises, d'une maturité moyenne de 11 ans à un coût moyen de 1,81 % après couverture

Dont : 1 émission inaugurale en GBP de 800 M€
1 émission inaugurale en USD de 1 Md\$

Les perspectives 2019

La stratégie du Groupe

Xavier Huillard, président-directeur général

CONCESSIONS

- ✓ VINCI Airports : croissance du trafic à périmètre comparable, à un niveau moindre qu'en 2018 en raison d'un effet de base élevé
- ✓ Intégration de l'aéroport de Londres-Gatwick au 2^e trimestre 2019
- ✓ VINCI Autoroutes : évolution du trafic en ligne avec celle de l'activité économique en France (hors événements exceptionnels)

CONTRACTING

- ✓ Croissance du chiffre d'affaires du Contracting à périmètre comparable dans tous les pôles et impact positif de l'intégration en année pleine des acquisitions récentes réalisées principalement à l'international
- ✓ Priorité à la poursuite de l'amélioration de la marge



VINCI anticipe une nouvelle progression de son chiffre d'affaires et de son résultat en 2019

S'APPUYER SUR LES FORCES DU MODÈLE INTÉGRÉ CONCESSIONS/CONTRACTING

CONCESSIONS

- ✓ Développement prioritaire dans les aéroports et les infrastructures routières
- ✓ Renouvellement et extension de la maturité du portefeuille

CONTRACTING

- ✓ Poursuivre l'amélioration des marges et rester sélectifs
- ✓ Développer les métiers à forte valeur ajoutée

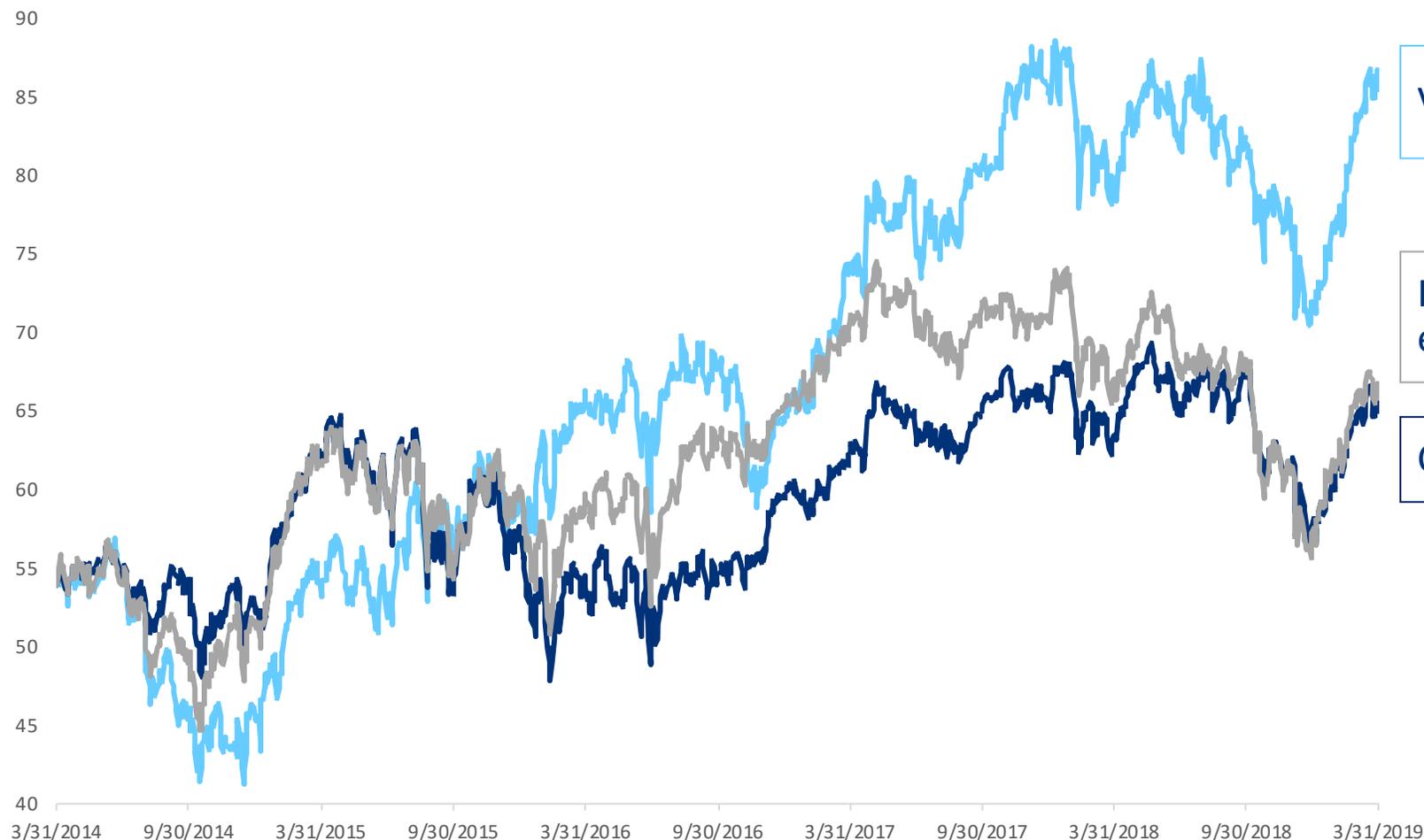


ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Surperformance de l'action VINCI depuis 5 ans

Évolution des cours du 31/03/2014 au 31/03/2019

en euros



TSR
(rendement total pour l'actionnaire)

VINCI : +61 %

+89 %

Indice sectoriel
européen* : +24 %

+40 %

CAC 40 : +22 %

+43 %

*Stoxx Europe 600 Construction & Materials



« Il n'existe pas de projet économique durable sans engagement social, sociétal et environnemental ambitieux. »





- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ramené à 6,10 en 2018 (-21 % en 5 ans)
- En 2018, 72 % des entreprises de VINCI n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt (66 % en 2013)



- 9 % du capital de VINCI détenus par environ 130 000 salariés et anciens salariés dans 30 pays
- 5 nouveaux pays en 2019



Objectifs :

- 25 % de femmes managers à horizon 2020
- doublement du nombre de femmes dans les comités de direction des pôles et divisions de VINCI



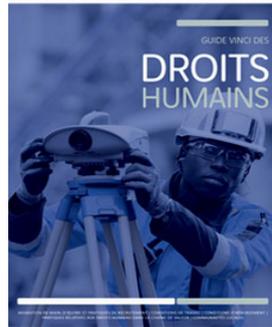
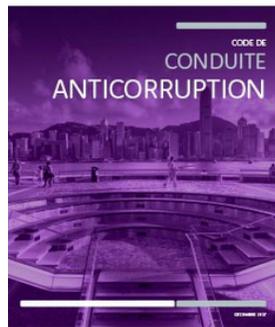
- Environ 4 000 personnes en insertion accompagnées par VINCI en France en 2018
- Plus de 400 projets associatifs locaux soutenus par les 12 fondations du Groupe (5 M€)
- Accueil en 2019 de 5 000 élèves de classes de 3^e venant de zones d'éducation prioritaire en France
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée en janvier 2019 à plus de 50 000 collaborateurs

ÉTHIQUE ET DROITS HUMAINS



Documents traduits
en 26 langues

Documents traduits
en 21 langues



et accessibles à 99 % des collaborateurs

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



En 2018, VINCI a obtenu la note A- pour sa stratégie carbone (Carbone Disclosure Project)

Objectif de 50 teq de CO₂ en 2020

Yves-Thibault de Silguy

Vice-président du Conseil d'administration et
président du comité Stratégie et RSE

7 réunions tenues en 2018

Composition	Principales attributions	Activité 2018
<p><u>Président</u> Yves-Thibault de Silguy</p>	<ul style="list-style-type: none">Formulation d'un avis sur les projets dont la valeur excède 50 millions d'euros	<ul style="list-style-type: none">Examen de :<ul style="list-style-type: none">12 projets d'acquisitions dans le secteur du contracting2 projets de contrats pluriannuels4 projets d'acquisition dans le secteur des concessions aéroportuaires
<p><u>Membres permanents</u> Uwe Chlebos Josiane Marquez Ana Paula Pessoa Abdullah Hamad Al-Attiyah (représentant de Qatar Holding LLC)</p>	<ul style="list-style-type: none">S'assure de la prise en compte des sujets relevant de la RSE dans la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvreS'assure de l'existence et du fonctionnement des dispositifs d'alerte	
<p>Un comité ouvert à tous les membres du Conseil</p>	<ul style="list-style-type: none">Examen des engagements du Groupe en matière de développement durable	<ul style="list-style-type: none">Présentation de la politique en matière de croissance verte (environnement) et d'engagement citoyenPrésentation sur l'éthique des affaires, les droits humains, la santé/sécurité et l'actionnariat salarié

Yannick Assouad

Administrateur référent du Conseil d'administration et
présidente du comité des Nominations et de la Gouvernance

Détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre



Conseil d'administration
15 membres – 9 réunions en 2018 – 92 % d'assiduité

Xavier Huillard
Président-directeur général

Gardien de l'équilibre des pouvoirs



Yannick Assouad
Administrateur référent indépendant
administrateur.referent@vinci.com

Destiné à renforcer le lien entre le Conseil et les métiers de VINCI



Yves-Thibault de Silguy
Vice-président du Conseil d'administration

4 comités spécialisés qui rendent compte au Conseil d'administration



Comité d'Audit
(5 réunions en 2018)

Robert Castaigne
Yannick Assouad
Graziella Gavezotti
René Medori

Comité des Nominations et de la Gouvernance
(6 réunions en 2018)

Yannick Assouad
Jean-Pierre Lamoure
Marie-Christine Lombard
Yves-Thibault de Silguy
Pascale Sourisse

Comité Stratégie et RSE
(7 réunions en 2018)

Yves-Thibault de Silguy
Uwe Chlebos
Josiane Marquez
Ana Paula Pessoa
Abdullah Hamad Al-Attiyah
(représentant de Qatar Holding LLC)

Comité des Rémunérations
(3 réunions en 2018)

Pascale Sourisse
Robert Castaigne
Miloud Hakimi
Michael Pragnell

Ouvert à tous les administrateurs

6 réunions tenues en 2018

Composition	Principales attributions	Activité 2018
<p><u>Présidente indépendante</u> Yannick Assouad</p> <p><u>Membres</u> Jean-Pierre Lamoure Marie-Christine Lombard Yves-Thibault de Silguy Pascale Sourisse</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis ou une recommandation▪ Prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux▪ Supervise le processus d'évaluation du Conseil	<ul style="list-style-type: none">▪ Examen des mandats d'administrateurs arrivant à échéance en 2019▪ Recrutement d'une nouvelle administratrice▪ Évaluation de la direction générale conjointement avec le comité des Rémunérations▪ Évolution de la gouvernance de VINCI et modification du règlement intérieur

Données au 31 décembre 2018

9 réunions
dont 7 ordinaires
et 2 extraordinaires

Taux de
féminisation
46 %

Administrateurs
étrangers
47 %

- **15** administrateurs dont :
 - 2 représentant les salariés
 - 1 représentant les salariés actionnaires
- **6** administrateurs de nationalité étrangère
- **9** hommes et **6** femmes
- **8** administrateurs indépendants (au 17 avril 2019)
- Ancienneté moyenne : **6** ans
- Âge moyen : **61** ans

Propositions de renouvellements de mandats et de nominations

- Trois renouvellements de mandats proposés à l'assemblée générale :

	Titre	Année de première nomination
Robert Castaigne	Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total	2007
Ana Paula Pessoa	Présidente et directrice de la stratégie de Kunumi AI (Brésil)	2015
Pascale Sourisse	Directeur général en charge du développement international de Thalès	2007

- Et deux nominations :

	Titre	Année de première nomination
Caroline Grégoire Sainte Marie	Administrateur de Wienerberger (Autriche), FLSmidth & Co (Danemark), Fnac Darty (France), et Groupama (France)	2019
Administrateur représentant les salariés actionnaires en remplacement de Josiane Marquez	Quatre candidats proposés selon l'ordre de présentation fixé par les conseils de surveillance des FCPE du groupe VINCI : Dominique Muller Joly-Pottuz, Françoise Rozé, Jarmila Matsoukova, et Jean-Charles Garaffa	2019

Robert Castaigne

Président du comité d'Audit

5 réunions tenues en 2018

Composition

Président indépendant

Robert Castaigne

Membres

Yannick Assouad

Graziella Gavezotti

René Medori

Lors de sa réunion du 5 février 2019, le Conseil a décidé que la composition du comité serait revue à l'issue de l'assemblée générale du 17 avril 2019. Après cette date, René Medori assurera la présidence du comité d'Audit.

Principales attributions et activité 2018

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière
 - Examen des comptes consolidés et sociaux ainsi que des recalages budgétaires
 - Revue de la politique financière du Groupe : gestion de la liquidité et de la dette
 - Revue des engagements hors bilan
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
 - Examen des dispositifs en place dans les pôles - présentation détaillée de deux pôles
 - Retour d'expérience sur 5 projets complexes
 - Revue des litiges en cours avec le directeur juridique
 - Revue des résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation
 - Revue du rapport du président sur la gestion des risques et le contrôle interne
- Suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et indépendance des commissaires aux comptes
 - Échanges avec les commissaires aux comptes et examen des conclusions de leurs travaux
 - Émission d'une recommandation sur le choix des commissaires aux comptes

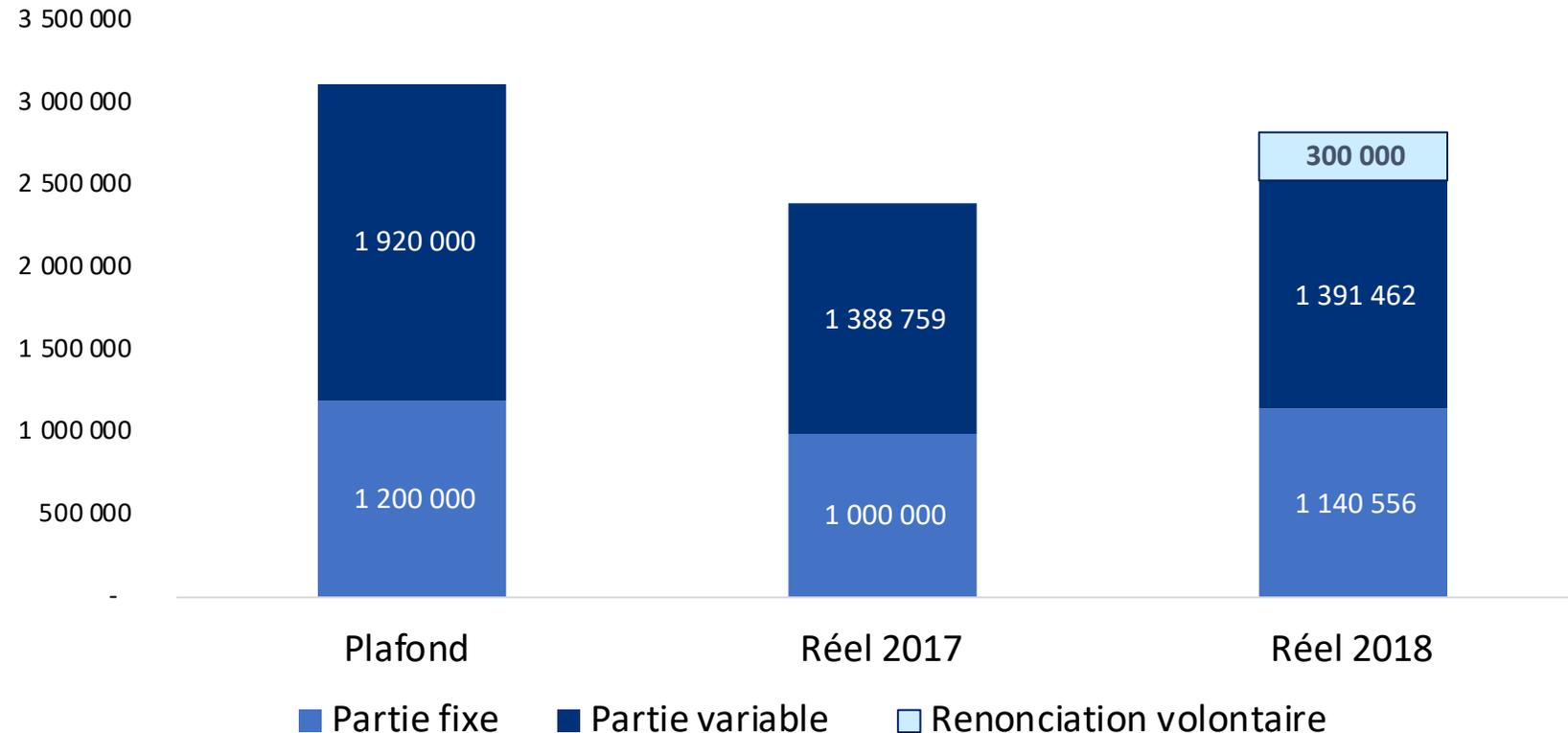
Pascale Sourisse

Présidente du comité des Rémunérations

Partie court terme

En euros

Rémunération court terme 2018



Partie long terme

Allocation à M. Huillard le 17 avril 2018 de 32 000 actions VINCI sous conditions de performance internes et externes évaluées sur une période de 3 ans et ne pouvant être attribuées avant le 17 avril 2021.

Principaux changements :

- réduction du montant maximum de la juste valeur des actions de performance pouvant être allouées annuellement au président-directeur général à 100 % du plafond de sa rémunération court terme ;
- introduction d'un critère environnemental (note attribuée par le Carbon Disclosure Project) parmi les conditions de performance applicables à la rémunération long terme (15 % de l'allocation) ;
- suppression de toute attribution d'actions si le rendement total de l'action VINCI n'est pas au moins égal à celui du CAC 40 sur 3 ans (20 % de l'allocation) ;
- accroissement du poids de la partie extra-financière (ESG) dans le calcul de la rémunération variable court terme (25 %).

- 130 000 collaborateurs (anciens et présents) sont actionnaires à ce jour.
 - France : 105 000 collaborateurs
 - International : Environ 25 000 collaborateurs dans 30 pays

- La participation des salariés au travers de ces plans s'élevait à 9,0 % du capital de VINCI au 31 décembre 2018.

- Les 25^e et 26^e résolutions permettront la poursuite de ces programmes en 2019 en y associant les nouveaux collaborateurs.
 - 1,5 % du capital
 - Rabais maximum 5 %

Intervention des commissaires aux comptes

Assemblée générale mixte du 17 avril 2019

Deloitte.


KPMG

1. Rapport sur les comptes consolidés de VINCI (document de référence pages 337-340)
2. Rapport sur les comptes annuels de VINCI (document de référence pages 356-358)
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (document de référence page 359)
4. Quatre rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur des autorisations à donner au Conseil d'administration pour réaliser des opérations sur le capital (Résolutions 18, 20 à 24, 25 et 26)
5. Quatre rapports complémentaires des commissaires aux comptes sur l'utilisation de délégations données à votre Conseil d'administration de procéder à des opérations sur le capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales

Titre du rapport	Opinion	Justification des appréciations - Points clés de l'audit
Rapport sur les comptes consolidés (Résolution n°1)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none">➤ Contrats de construction à long terme et évaluation des pertes à terminaison et des provisions pour risques chantiers➤ Évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles du domaine concédé, ainsi que des participations dans les sociétés concessionnaires mises en équivalence➤ Provisions pour risques et litiges
Rapport sur les comptes annuels (Résolution n°2)	Certification sans réserve	<ul style="list-style-type: none">➤ Evaluation des titres de participation

▶ Nous certifions que les comptes consolidés et annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice.

Titre du rapport	Observations
Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	<ul style="list-style-type: none">▶ Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.▶ Les conventions et engagements réglementés que vous avez approuvés au cours des précédentes assemblées générales et qui se sont poursuivis ou exécutés au cours de l'exercice sont relatés dans notre rapport.

Rapports spéciaux relevant de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

Résolutions	Objet	Durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration	Modalités
N°18	Autorisation de réduction du capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la Société	26 mois	▶ Dans la limite de 10 % du capital social
N°20 à 24	Autorisations de procéder à l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et / ou suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital limité à 300 millions d'euros (soit environ 20 % du capital social) <ul style="list-style-type: none"> ▪ dont 150 millions d'euros (soit environ 10 % du capital social) au titre des 21^e et 22^e résolutions ▶ Montant nominal maximum cumulé des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances limité à 5 milliards d'euros <ul style="list-style-type: none"> ▪ dont 3 milliards d'euros au titre des 21^e et 22^e résolutions
N°25	Autorisations de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans la limite de 1,5 % du capital social, au moment où le Conseil d'administration prendra sa décision ▶ Le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours côtés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou le jour d'ouverture de la période de souscription
N°26		18 mois	

- ▶ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités des opérations proposées et sur les informations données dans les rapports du Conseil d'administration.
- ▶ Nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de l'utilisation des autorisations consenties au titre des 20^e à 26^e résolutions.

La parole aux actionnaires

Résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018
 - Résultat net part du Groupe : 2 983 millions d'euros

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018
 - Résultat net : 1 275 millions d'euros

■ Affectation du résultat social de l'exercice 2018

- Dividende de 2,67 euros par action
- Acompte sur dividende de 0,75 euro par action mis en paiement en novembre 2018
- Solde du dividende de 1,92 euro par action

- Date de détachement du coupon : 23 avril 2019
- Date de paiement du solde du dividende : 25 avril 2019

- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Robert Castaigne pour une durée de quatre années
 - Administrateur non indépendant
 - Président du comité d'Audit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale
 - Membre du comité d'Audit et du comité des Rémunérations
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Ana Paula Pessoa pour une durée de quatre années
 - Administrateur indépendant
 - Membre du comité Stratégie et RSE
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Pascale Sourisse pour une durée de quatre années
 - Administrateur non indépendant
 - Présidente du comité des Rémunérations jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale
 - Membre du comité d'Audit et du comité des Nominations et de la Gouvernance
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Nomination de Mme Caroline Grégoire Sainte Marie en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années
 - Personne considérée comme indépendante par le Conseil d'administration
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Nomination de Mme Dominique Muller Joly-Pottuz en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts
 - Candidate présentée par le conseil de surveillance du FCPE Castor
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Nomination de Mme Françoise Rozé en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts
 - Candidate présentée par le conseil de surveillance du FCPE Castor
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Nomination de Mme Jarmila Matouskova en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts
 - Candidate présentée par le conseil de surveillance du FCPE Castor International
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Nomination de M. Jean-Charles Garaffa en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts
 - Candidat présenté par le conseil de surveillance du FCPE Actionnariat VINCI
 - Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

- Renouvellement de Deloitte & Associés en qualité de commissaires aux comptes titulaire pour une durée de six exercices
 - Première nomination : 30 mai 2001
 - Durée du mandat : jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

- Nomination de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaires aux comptes titulaire pour une durée de six exercices
 - Durée du mandat : jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024

■ Jetons de présence

- Augmentation de l'enveloppe allouée au Conseil d'administration
- Montant porté de 1 400 000 euros à 1 600 000 euros
- Montant des jetons de présence versés en 2018 : 1 233 750 euros

- Renouvellement de la délégation de pouvoirs au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
 - Nombre maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % du capital
 - Prix d'achat maximum : 120 euros par action
 - Montant maximal des achats autorisés : 2 milliards d'euros
 - Durée : 18 mois

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président-directeur général
 - Rémunération fixe : 1 200 000 euros en base annuelle
 - Rémunération variable : déterminée au vu des performances du Groupe et plafonnée à 1 920 000 euros
 - Rémunération long-terme : attribution d’une allocation annuelle conditionnelle d’actions de la Société dont la juste valeur à l’attribution est limitée au plafond du montant de la rémunération fixe et variable, soit 3 120 000 euros
 - Régime de retraite supplémentaire à prestations définies : engagement autorisé par le Conseil d’administration du 7 février 2018 et approuvé par l’assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2018 (10^e résolution)
 - Indemnité de départ : engagement autorisé par le Conseil d’administration du 7 février 2018 et approuvé par l’assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2018 (11^e résolution)
 - Avantage en nature : véhicule de fonction

- Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à M. Huillard, président-directeur général de VINCI
 - Rémunération fixe : 1 140 556 euros
 - Rémunération variable : 1 391 462 euros
 - Plan d'incitation à long-terme 2018 : 32 000 actions VINCI sous conditions de performance interne et externe, représentant une juste valeur de 2 051 840 euros
 - Jetons de présence perçus d'une filiale étrangère : 13 830 euros déduits de la partie variable de la rémunération
 - Avantage en nature : 4 064 euros
 - Indemnité de rupture : engagement autorisé par le Conseil d'administration du 7 février 2018 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2018 (10^e résolution)
 - Régime de retraite supplémentaire à prestations définies : engagement autorisé par le Conseil d'administration du 7 février 2018 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2018 (11^e résolution)

- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions VINCI détenues en propre par la Société
 - Plafond : 10 % du capital par périodes successives de 24 mois pour l'appréciation de cette limite
 - Durée : 26 mois

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission
 - Plafond : montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables
 - Durée : 26 mois

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, toutes actions, tous titres de capital et toutes valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société et/ou ses filiales
 - Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 20e, 21e, 22e et 23e résolutions : 300 millions d'euros
 - Plafond des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 20e, 21e et 22e résolutions : 5 milliards d'euros
 - Durée : 26 mois

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par offre au public, toutes valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès à des titres de capital à émettre ou existants avec suppression du droit préférentiel de souscription
 - Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 20e, 21e, 22e et 23e résolutions : 300 millions d'euros, dont 150 millions d'euros pour les 21e et 22e résolutions
 - Plafond des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 20e, 21e et 22e résolutions : 5 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour les 21e et 22e résolutions
 - Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 21e, 22e et 24e résolutions : 10 % du capital social
 - Durée : 26 mois

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par placement privé, toutes valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès à des titres de capital à émettre ou existants avec suppression du droit préférentiel de souscription
 - Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 20e, 21e, 22e et 23e résolutions : 300 millions d'euros, dont 150 millions d'euros pour les 21e et 22e résolutions
 - Plafond des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 20e, 21e et 22e résolutions : 5 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour les 21e et 22e résolutions
 - Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 21e, 22e et 24e résolutions : 10 % du capital social
 - Durée : 26 mois

- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires
 - Possibilité offerte pour les émissions de titres décidées en application des 20e, 21e et 22e résolutions en cas de demande excédentaire
 - Délai : 30 jours de la clôture de la souscription
 - Limite : 15 % de l'émission initiale
 - Durée : 26 mois

- Délégation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes actions, tous titres de capital et toutes valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital dans la limite de 10 % du capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières consentis à la Société
 - Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des 21e, 22e et 24e résolutions : 10 % du capital social
 - Durée : 26 mois

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et de sociétés du groupe VINCI dans le cadre de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription
 - Plafond des 25e et 26e résolutions : 1,5 % du capital
 - Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des bénéficiaires
 - Prix de souscription des actions nouvelles : supérieur ou égal à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil
 - Durée : 26 mois

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations du capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription
 - Plafond des 25e et 26e résolutions : 1,5 % du capital
 - Suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés et/ou entités d'actionnariat salarié investies en titres VINCI
 - Prix de souscription des actions nouvelles : supérieur ou égal à 95 % de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil
 - Durée : 18 mois

- Modification de l'article 10 bis des statuts « Détention du capital »
 - Précisions données sur la façon de calculer les seuils de détention du capital à déclarer, à savoir 1 % ou tout multiple de cette fraction
 - Assimilation aux actions ou aux droits de vote pour le calcul du seuil de 1 % ou tout multiple de cette fraction notamment les actions ou droits de vote détenus de concert et les dérivés sur actions

- Modification de l'article 16 des statuts « Commissaires aux comptes »
 - Simplification de la rédaction de cet article
 - Suppression de la mention des commissaires aux comptes suppléant dont la nomination n'est plus obligatoire dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est ni une personne physique ni une personne morale unipersonnelle

- Pouvoirs pour les formalités



LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE